

Informations complémentaires concernant l'avis de marché

Contrat à bons de commande pour la fourniture de documents imprimés, d'articles promotionnels et de supports de communication au profit de la mission EUCAP Sahel Mali à Bamako, Mali en 2 lots

Lieu(x) d'exécution – *Bamako, Mali*

1. Nature du marché

Marché de fournitures à prix unitaire

2. Intitulé du programme

La décision du Conseil numéro CFSP 2025/166 du 27 janvier 2025, modifiant la Décision du Conseil numéro 2014/219/CFSP du 15 avril 2014, sur l'établissement d'une Mission CSDP au Mali (EUCAP Sahel Mali), autorisant EUCAP Sahel Mali à passer des appels d'offres (article 13).

3. Financement

Budget CFSP, adopté via l'accord de financement réf. CFSP/2025/13/EUCAP Sahel Mali.

4. Base juridique, éligibilité et règles d'origine

Conformément à l'Article 14.2 de la Décision 2014/219/CFSP du Conseil de l'Union européenne, la participation de personnes physiques et morales à la passation de marchés par EUCAP Sahel Mali est ouverte sans restriction.

Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché peuvent provenir de n'importe quel pays.

5. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou tout groupement de telles personnes (consortium) peut participer ou soumettre une offre.

Un consortium peut être, soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'une procédure de passation de marché spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

L'offre d'une personne physique ou morale inéligible entraînera l'exclusion automatique de la personne concernée. En particulier, si cette personne fait partie d'un consortium, son exclusion entraînera celle du consortium dans son ensemble.

6. Nombres d'offres

Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou membre d'un consortium soumettant offre). Si une personne physique ou morale soumet plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un seul contrat portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.

7. Motifs d'exclusion

Veuillez consulter les documents de marché.

Les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée, incluse dans le bordereau de soumission, par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations visées à la section 2.4.2.1. du **PRAG**. Lorsque le soumissionnaire entend avoir recours à des entités pourvoyeuses de capacités ou à un ou plusieurs sous-traitants, il doit fournir la même déclaration signée par cette ou ces entités.

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir attribuer le marché¹.

8. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

9. Nombre de candidats présélectionnés

N/A

10. Interdiction d'association entre candidats présélectionnés

N/A

11. Date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner

N/A

12. Date prévue pour le commencement de l'exécution du marché

La date de commencement du Contrat sera la date de sa signature par la deuxième des deux parties.

13. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre des tâches est de 12 mois, renouvelables une fois pour une période de 12 mois.

Le délai de livraison est de :

- 7 jours calendaires à partir de la date d'émission par le pouvoir adjudicataire d'un bon de commande pour livrer les articles du lot 1
- 30 jours calendaires à partir de la date d'émission par le pouvoir adjudicataire d'un bon de commande pour livrer les articles du lot 2.

14. Langue de la procédure

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

15. Informations complémentaires

Les données financières que le soumissionnaire doit fournir dans le formulaire de soumission d'une offre doivent être exprimées en en FCFA [XOF]. Le cas échéant, lorsqu'un soumissionnaire mentionne des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en FR CFA [XOF] est effectuée conformément au taux de change InforEuro du mois Juin et de l'année 2025 de la publication du présent avis de marché, qui peut être consulté à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>.

¹ Veuillez noter que le *Journal officiel de l'Union européenne* contient la liste officielle des entités faisant l'objet de mesures restrictives et, en cas de conflit, prévaut sur la liste de la [carte des sanctions de l'UE](#).

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (soit un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. **En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables ne devront pas figurer dans le formulaire de demande de participation mais dans un document séparé.** La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables pour l'exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. **Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire.** Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

Le soumissionnaire ne peut invoquer comme référence au regard des critères de sélection une expérience antérieure qui s'est soldée par la rupture du contrat et sa résiliation par le pouvoir adjudicateur.

Les critères de sélection pour les soumissionnaires sont les suivants:

- 1) Capacité économique et financière** (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de soumission ou de la rubrique 3 du bordereau de soumission). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en considération correspond aux **trois derniers exercices clos**.

Pour le lot 1 :

Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire pour les trois derniers exercices clos ne doit pas être inférieur à **110.000.000 XOF**.

Pour le lot 2 :

Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire pour les trois derniers exercices clos ne doit pas être inférieur à **132.000.000 XOF**.

- 2) Capacité professionnelle** (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du bordereau de soumission). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux **trois derniers exercices précédant la date limite de soumission**.

Pour chacun des lots

- Au cours de l'année en cours et des deux années précédentes, le candidat a, en moyenne, au moins : 6 membres du personnel directement employés ou engagés légalement d'une autre manière, à titre permanent ou non, dans des domaines de connaissances spécialisées en rapport avec le présent marché.

3) Capacité technique (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du bordereau de soumission).

Pour le lot 1

- Le soumissionnaire a livré des fournitures dans le cadre d'au moins **un (1) marché** exécuté à tout moment au cours des **quatre derniers exercices** précédant la date limite de soumission.
- Pour chaque marché, le montant des fournitures livrées ne doit pas être inférieur à **20.000.000 XOF**.
- Les fournitures livrées relèvent du domaine de la production et la livraison d'imprimés.

Pour le lot 2

- Le soumissionnaire a livré des fournitures dans le cadre d'au moins **un (1) marché** exécuté à tout moment au cours des **quatre derniers exercices** précédant la date limite de soumission.
- Pour chaque marché, le montant des fournitures livrées ne doit pas être inférieur à **25.000.000 XOF**.
- Les fournitures livrées relèvent du domaine de la production et la livraison de supports d'information et d'articles de promotion.

Le soumissionnaire pourra présenter un seul contrat, si tant est que ce contrat couvre les domaines requis pour les 2 marchés, avec un montant au moins égal à 45.000.000 F CFA par Contrat.

Nous pouvons considérer comme contrat un ensemble de bons de commande avec la même société dont le montant cumulé est au moins égal au montant requis pour chacun des lots et tous exécutés durant la période de référence.

Cela signifie que le marché auquel le soumissionnaire se réfère peut avoir été exécuté à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée. Les soumissionnaires peuvent se référer, soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s'ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ont été mis en œuvre en partie pendant la période de référence, mais qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. Cette partie devra être étayée par des preuves documentaires (approbation du rapport ou élément livrable, preuve de paiement, déclaration ou certificat de l'entité qui a attribué le marché) précisant également son montant. Si un candidat a mis en œuvre le projet dans le cadre d'un consortium, la partie qu'il a menée à bien doit ressortir clairement des preuves documentaires (telles que l'accord de consortium et les virements bancaires entre les membres du consortium), et s'accompagner d'une description de la nature des fournitures livrées.

17. Critères d'attribution

Le Prix est le seul critère d'attribution.

PARTICIPATION

18. Présentation des offres et informations à fournir

Les offres doivent être soumises au moyen du bordereau de soumission, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés. Le bordereau de soumission est disponible sur l'internet à l'adresse suivante:

<https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes>.

Il fait partie également des documents du présent marché disponibles sur le site de la Mission Eucap Sahel Mali via ce lien : https://www.eeas.europa.eu/eeas/appeled%E2%80%99offres_fr?f%5B0%5D=tender_site%3AEUCAP%20Sahel%20Mali&s=331

Le bordereau de soumission doit être accompagné d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection. Celle-ci est déjà intégrée dans le bordereau de soumission.

19. Modalités de soumission des offres

Les offres doivent être transmises en français uniquement et **au format papier** au pouvoir adjudicateur sous enveloppe scellée :

- soit par la poste ou par service de messagerie, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi,
- soit en mains propres directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur par le participant en personne ou par un mandataire du participant, contre accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi,

à:

EUCAP Sahel Mali
Service Achats
Sébénikoro, Route Nationale 5, Cité Mali Univers
(en face de la station services N'Douré)
BPE 2953 – Bamako

L'intitulé et la référence de publication du marché (voir l'avis de marché) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant l'offre et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les offres soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération.

20. Date limite de soumission des offres

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des offres : d'une part, l'envoi par la poste ou par un service de messagerie privé et, d'autre part, la remise en mains propres.

Dans le premier cas, l'offre doit être envoyée avant la date et l'heure limites de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi², tandis que, dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la réception de l'offre qui fait foi.

La date limite de soumission des offres est indiquée dans l'avis de marché.

Les offres adressées au pouvoir adjudicateur après la date limite ne seront pas prises en considération. Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute offre soumise à temps mais reçue, pour des raisons échappant au contrôle du pouvoir

² Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

adjudicateur, après la date effective d'approbation du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

21. Éclaircissements concernant le dossier d'appel d'offres

Toute demande d'éclaircissements doit être faite par écrit et par email à l'adresse suivante :

achats@eucap-sahel-mali.eu

au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des offres indiquée dans l'avis de marché.

Les éclaircissements seront publiés sur le site internet de la mission au plus tard huit jours avant la date limite de soumission des offres. Le site internet sera mis à jour régulièrement et il appartient aux soumissionnaires de le consulter pour se tenir au courant des mises à jour et des modifications durant toute la période de soumission.

22. Résultats de l'évaluation

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Cette information est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'a envoyée à l'adresse électronique ci-haut reprise au point 21 et aussi indiquée dans le formulaire de soumission.

23. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées au point précédent. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure correspondante) devra porter la mention «Modification».

La notification de retrait peut être adressée par mail à l'adresse susmentionnée au point 21.